

Déclaration au Conseil des Droits de l'Homme sur le point 7 de l'ordre du jour : la situation des droits de l'homme en Palestine et autres territoires arabes occupés.

Discours délivré lors de la 6ème session du Conseil des droits de l'homme
20 septembre 2007

Prononcé par Hillel Neuer, Directeur Exécutif de UN Watch

Monsieur le Président,

Nous assistons aujourd'hui au premier débat du Conseil sur certains pays spécifiquement désignés. Le point à l'ordre du jour s'intitule « la situation des droits de l'homme en Palestine et autres territoires arabes occupés ». Tous les autres pays seront examinés la semaine prochaine – avec toutefois le même temps imparti pour l'ensemble de ces pays qu'à celui consacré aujourd'hui à un seul état.

Considérons l'intitulé du thème à l'ordre du jour. Peut-on juger un livre à sa seule couverture ?

Pas si l'on se réfère au département de l'information des Nations Unies. Il a publié l'an dernier un tableau intitulé « Commission des droits de l'homme contre Conseil des droits de l'homme : différences fondamentales ».

Le tableau examine l'agenda infamant de la défunte Commission – pratiquement identique à celui d'aujourd'hui – intitulé « Violations des Droits de l'Homme dans les territoires arabes occupés, incluant la Palestine ».

Ce qui est si intéressant, néanmoins, c'est que ce n'est pas de la sorte que le département de l'information des Nations Unies a choisi de désigner l'ordre du jour. A la place, il a entrepris une initiative éminemment audacieuse. Il a reconnu le sujet pour ce qu'il est véritablement, en l'intitulant, je cite, "Ordre du jour ciblant Israël".

Monsieur le Président, la promesse principale de réforme était de mettre fin au parti pris et au double discours qui a finalement sonné le glas de l'ancienne Commission – et dont l'illustration principale était cet ordre du jour sélectif.

Pourtant aujourd'hui nous nous réunissons de nouveau pour discuter de ce même ordre du jour infamant – ce même « Ordre du jour ciblant Israël » – pour reprendre mot pour mot ceux choisis par le département de l'information des Nations Unies. Plus ça change et plus c'est la même chose...

Dans le même tableau, le département de l'information, toujours, mettait en exergue une différence essentielle entre les deux institutions, à savoir que le nouveau Conseil « repartirait de zéro ».

Monsieur le Président, qu'est-il advenu de ce « nouveau départ » tant attendu ? Et si ce n'est pas un nouveau départ, de quel genre de départ s'agit-il alors ?

Voici ce que les hauts dirigeants onusiens en pensent. M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général, a dénoncé « la décision du Conseil d'accorder un traitement spécial à une question régionale en particulier, étant donné l'étendue des violations des droits de l'homme qui ont lieu dans le monde entier ». Madame Louise Arbour, Haut-commissaire aux droits de l'homme, a dénoncé cet ordre du jour qu'elle juge « sélectif ».

Lorsque cet agenda fut adopté en juin dernier, mon pays, le Canada, a pointé du doigt la violation par le Conseil de ses propres principes fondateurs : universalité, impartialité, objectivité et non-sélectivité. Prendre pour cible un Etat membre de cette manière est en soit une action « politisée, sélective, partielle et subjective » a dénoncé le Canada.

Aussi, le Canada a-t-il appelé - en vain - au vote. En juillet dernier, le Canada, les Etats-Unis et la Pologne – un Etat membre de l'Union Européenne – ont déposé des procédures officielles pour contester cette violation du droit.

Cet agenda et le « paquet » auquel il est rattaché iront devant l'Assemblée Générale. Si les Etats membres prennent en considération les avis du Secrétaire Général, de la Haut-commissaire et le respect des principes, alors ils permettront le nouveau départ tant attendu en votant le retrait de cet agenda sélectif.

Merci, Monsieur le Président.